

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

+ , , ' ' * -
* . *

" !# \$ % &)# *

" / 0 1 % 0 -) 2 (0 ! -) 3! 0!

3 ! \$) - 0 4 \$ \$ 5 0) ! !# \$ % & ' & , \$ 6 4
7 " 8 *

(
! \$) , \$

(
! -) 3! 0! , \$

+ ! ! 7 " 8 * + ! (-) 3! 0!
(! " 5 6

8) 0 0 2 5 -

-))# " ! 5 \$! & - 0 & - & 3! & , & 1 & 4
8 2 9 0 & / 0 " ! 5) 0 7 - (





!! " " " # "
0 ! % \$ & ! # \$ % & ' , \$
" \$ % &

! ! " " " "
\$; ! % \$ & ; " ! # \$ % & ' <
(!'

=====

+ ! ! 0 (!
+?! ! (? !

!) * + % " "

\$ % ! & \$ ' % " ' #

(0 6 % !) \$ 0 4\$ -)
5%) 76 % - \$.# .- \$!

- ! 0 % -) 3! 0! 0! ! \$) 6 % % -# - + !
0 & 0 # # \$) ! \$ 6) % \$ 0 5 -
4\$ \$ 50) ! 5!!! ! 6 4) 0 0 # @) 0 %
-) 3! 0!!! % 0 (< 4\$ % -) 5\$ 5%)
76 % - \$.# .- \$ (hereaft#eMCA A"e) " \$n *A

- ! 0 % & \$! \$! 5 &) 0 0 - !
0) ! !!! 0 6 # 0! # %, \$ % 2 %
6 # 2 0&) 0 0 - 0 ! @ & 2
2 % 2) 0 0 - 0 0 % ! , \$! % @

- ! 0 % 5) 0 0 -) 0 0 - 0 ! 2)
)\$ \$ % 0) 0 0 - ! !!0) ! 0
6 # 0! % ! 6A

4 0 \$)) # ! # <\$! 0 \$ 0) 0 0 -
6 # 0! % ! 6 % <\$! 0 0 0 - 2 !
0 & ! ! B\$ & ! 0 % <\$! 0 ! 2 - !
% ! ! 0 0) ! !!!
6 # 0! # % % % ! 6 ! % , \$ 2

5 C 2 0% % 6 ! % @) 0 0 - 2 \$ 0 # #
\$ 0 5) 0 0 - #- 4055 -) 2 @ 2 !
6 # 0! % ! 6 0 !) 0 0 -
0 % 0 ! # A

D\$ C 2 0% % & & 2 @ 2)\$ @ # - # ! 0
) \$ 0 5) 0 0 - #- 4-505 - 6 ! % @ 2
! # @ ! 0 % 0! % ! 6 0 !) 0 0
@ ! 0 % 0 0 ! # A
-) % <\$!0-#- + !\$ @ 5) 0 0
- 0 #-4-55 ! # % 0 # #! 4-55&- \$0 %
% ! 0! ! 0 % <\$!0 0 & !
% ! 6 % <\$!0 2 !\$) !A
-) 3! 00 !) 0 0 - ! -#- 4-55 # 2 -) 0 2
)! -#- 4-55 0) ! !!\$! 0 -#- 4-55 # 2 -) 0
3! 0! 0 @ !) 0 0 -) 0 !) 0
! 6 # 0! % ! 6 2 !\$) !
<\$!0
! (!) 0 0 !) 0 -) 3!! 0!D
(0 ! 0 0 \$# &! \$! ! ! 0 # 2 / 0 1 %0) 0 !

% ! # + " - "

)
#)) + /\$ %) !&\$ ' " ' ! ") +)

Déclaration relative à la date d'effet des lois et règlements
compétentes portant sur l'échange des déclarations

- ! 0? B\$ 3 ! - G) l'interdiction de...
!; 0 et que, pour être en mesure d'échanger au
vertu de la Convention concernant l'assistance ad-
ministrative telle qu'amendée par le Protocole modifiant la Con-
vention...
Déclaration l'adhésion à la Convention entre Autorités compé-
tentes...
A*

- ! 0? B\$ & ?)); ! 28(6), la Convention amendée s'ap-
plique administrative couvrant les périodes d'imposition qu'
l'année qui suit celle durant laquelle elle a été adoptée
ou, en l'absence de période d'imposition, elle s'applique
à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit...
B\$ la Convention amendée est entrée en vigueur à l'échelle

Considérant que l'article 28(6) de la Convention amendée
convenir que la Convention amendée prendra effet pour les
périodes d'imposition...

- ! B\$ & \$ 0 -)& 0? ! %) ! \$ L !) !
une juridiction que pour ce qui concerne des périodes
d'imposition...
A

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention
des renseignements relatifs à la Convention amendée de
concerne des périodes d'imposition ou des obligations
Convention amendée si les deux Parties déclarantes s'entendent

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle Partie
existante des renseignements relatifs à la Convention amendée
pour ce qui concerne des périodes d'imposition ou des obligations
dans la Convention amendée si les deux Parties déclarantes s'entendent

Confirmant que la capacité d'une Partie existante de
la Convention amendée est reconnue par les dispositions de
périodes d'imposition ou les obligations fiscales...
A

M 3 ! - G) ? que la Convention amendée s'applique aus-
si l'assistance administrative...
d'imposition ou les obligations fiscales de la juridiction

M ? ! (? \$ 0 \$ &) ? ! N B\$ OB\$ N; ! N ? % C
- G) ! @ \$? - \$ 0 \$ & ! \$./ ! ! + \$)
(? 0 ! 0 - \$) ! ON \$! ?